AVRIL 2026

ENSEMBLE

LETTRE À NOS ACTIONNAIRES

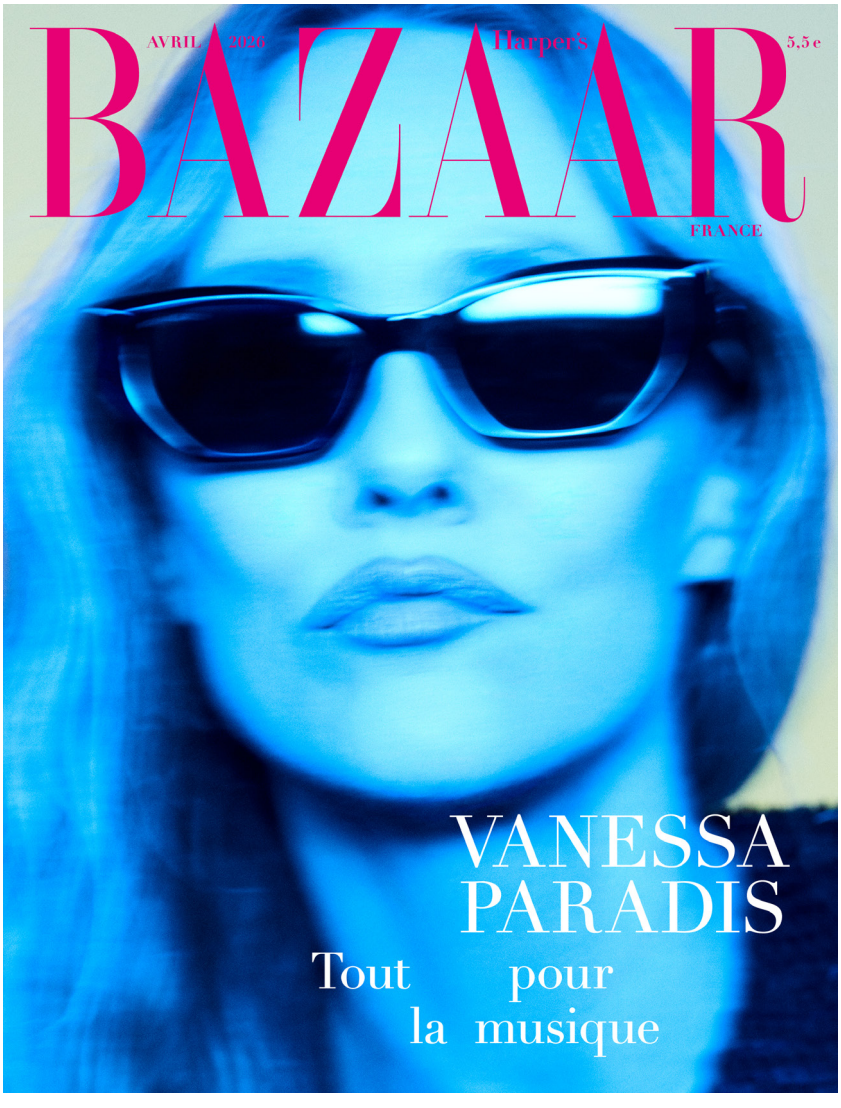

Photo : Karim Sadli.

Harper's Bazaar est l'un des magazines iconiques de V Collection, la nouvelle entité de Vivendi.

vivendi

Photos / DR

2025, une étape décisive de la transformation de Vivendi

Yannick Bolloré, Président du Conseil de surveillance, et
Arnaud de Puyfontaine, Président du Directoire

Mesdames, Messieurs, chers actionnaires,

L'année 2025 a marqué une étape décisive dans la transformation de Vivendi. À la suite de la scission réalisée en décembre 2024, nos anciennes filiales, Canal+, Havas et Louis Hachette Group, ont pris leur indépendance et sont désormais cotées. Vivendi a ainsi entamé un nouveau chapitre de son histoire.

Aujourd'hui, le groupe s'appuie sur un portefeuille cohérent d'actifs solides, composé de Gameloft et de participations stratégiques dans des acteurs des contenus, des médias et du divertissement (Universal Music Group, Banijay Group, Lagardère, MediaForEurope et Prisa). La gestion de ce portefeuille repose sur une approche disciplinée, sélective et résolument tournée vers la création de valeur.

Dans ce cadre, Vivendi a cédé l'intégralité de ses participations dans les opérateurs de télécommunications TIM et Telefónica. Ces cessions ont permis au groupe de réduire significativement son endettement. Parallèlement, Vivendi a poursuivi l'optimisation de ses coûts, notamment à son siège.

Le groupe est aujourd'hui recentré sur les industries des contenus, des médias et du divertissement. Nous sommes convaincus du potentiel de croissance durable de ces secteurs, porté par la forte demande du public, par l'innovation technologique et par les profondes mutations liées au numérique et à l'intelligence artificielle (AI).

C'est le sens de rachat du pôle Luxe de Prisma Media qui comprend la licence française de Harper's Bazaar, Côté Maison, IDEAT, MilK (détenu à 51 %) et The Good Life. Cette acquisition s'inscrit dans la stratégie d'investisseur opérationnel de Vivendi centré sur la création de valeur dans les contenus, les marques et les écosystèmes culturels. Cette nouvelle filiale portera le nom de V Collection.

Dans un environnement marqué par l'essor de l'IA et l'influence croissante des réseaux sociaux, la qualité, l'authenticité et la responsabilité de ces marques installées et reconnues, constituent plus que jamais des facteurs clés de différenciation et de confiance.

L'année 2025 a également été marquée par plusieurs décisions judiciaires. Le 18 juillet 2025, à la suite de l'arrêt de la cour d'appel de Paris du 22 avril 2025, l'Autorité des marchés financiers a indiqué que Bolloré SE et M. Vincent Bolloré étaient tenus de déposer un projet d'offre publique de retrait visant Vivendi, sous certaines conditions. Le 28 novembre 2025, la Cour de cassation a annulé l'arrêt de la cour d'appel, estimant que les critères juridiques du contrôle de fait n'avaient pas été correctement appréciés, et a porté l'affaire devant une cour d'appel de renvoi. Vivendi demeure dans l'attente de cette nouvelle décision.

Vivendi inscrit sa stratégie dans une approche équilibrée, combinant performance financière et extra-financière. Forts de notre transformation, nous abordons les prochaines étapes avec confiance, détermination et une ambition renouvelée au service de l'ensemble de nos parties prenantes.

RÉSULTATS

Annuels 2025

En 2025, le chiffre d'affaires de Vivendi s'est établi à 307 millions d'euros, en augmentation de 3,5 % (+4,3 % à taux de change et périmètre constants), grâce aux bonnes performances de Gameloft, sa filiale de jeux vidéo détenue à 100 %.

Le résultat opérationnel ajusté (EBITA) s'est élevé à 45 millions d'euros, contre une perte de 1 million d'euros en 2024.
Il se compose de :

- Gameloft à hauteur de 15 millions d'euros (+87,5 %). Hors charges de restructuration, l'EBITA de Gameloft s'est établi à 19 millions d'euros (+34,0 %) ;
- Quote-part dans le résultat net d'Universal Music Group (UMG) mise en équivalence : 129 millions d'euros, en hausse de 7 millions d'euros ;
- Corporate/siège : -99 millions d'euros, en amélioration de 27 millions d'euros grâce à des économies opérationnelles récurrentes.

Les dividendes encaissés par Vivendi se sont établis à 158 millions d'euros, dont 95 millions d'euros versés par UMG (contre 167 millions d'euros en 2024, dont 93 millions d'euros par UMG).

Le résultat net, part du groupe est un bénéfice de 20 millions d'euros, contre une perte de 6 004 millions d'euros en 2024. Pour rappel, ce dernier comprenait notamment les moins-values de déconsolidation de Canal+, Havas et Louis Hachette Group (-5 875 millions d'euros).

Au 31 décembre 2025, l'endettement financier net s'est établi à 1 501 millions d'euros, contre 2 573 millions d'euros au 31 décembre 2024. En outre, à cette même date, le montant nominal du prêt de Vivendi à Lagardère s'est élevé à 450 millions d'euros, contre 500 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Au 31 décembre 2025, le portefeuille de participations cotées s'est établi à 5 532 millions d'euros, contre 6 887 millions d'euros un an plus tôt, en raison notamment des cessions des participations dans TIM et Telefónica. Avec Gameloft et les actions d'autocontrôle, la valeur globale du portefeuille de Vivendi s'est élevée à 5 873 millions d'euros.

L'Assemblée générale des actionnaires se tiendra le mardi 21 avril 2026 à 10h00 au Casino de Paris à Paris. Elle se prononcera notamment sur la proposition d'un dividende ordinaire de 4 centimes d'euro par action, au titre de 2025. Ce dividende, s'il était approuvé, représenterait un décaissement de 40 millions d'euros. La mise en paiement se ferait à partir du 24 avril 2026.

Vivendi lance V Collection

Vivendi a acquis, le 31 mars 2026, le Pôle Luxe du groupe de presse Prisma Media qui comprend la licence française de Harper's Bazaar, Côté Maison, IDEAT, MilK (détenu à 51 %) et The Good Life. Cette entité portera le nom de V Collection.

Cette acquisition s'inscrit dans la stratégie d'investisseur opérationnel de Vivendi, centré sur la création de valeur dans les contenus, les marques et les écosystèmes culturels. Les univers du haut de gamme constituent un levier de croissance stratégique, caractérisé par des codes propres, des temporalités longues et des audiences à forte valeur. V Collection bénéficiera au sein de Vivendi d'un environnement propice pour assurer le développement des différentes publications.

Le Groupe mène déjà avec succès la transformation de sa filiale de jeux vidéo Gameloft depuis plusieurs années et se donne la même ambition de développement pour les différents titres de V Collection.

Parallèlement, Vivendi a pris une participation minoritaire d'environ 14 % dans le capital de Prisma Group, la société holding de Prisma Media, via une augmentation de capital qu'il a souscrit intégralement.

Côté Ouest :
Stylisme Marie-Maud Levron.
Photo Cécile Perrinet-Lhermitte.

LE CARNET DE L'ACTIONNAIRE

VIVENDI ET VOUS

QUESTIONS D'ACTIONNAIRE

Je fais partie du Club des actionnaires de Vivendi et je ne reçois plus vos invitations aux avant-premières de films StudioCanal+. Que se passe-t-il ?

La scission réalisée en décembre 2024 a profondément transformé Vivendi : Canal+, Havas et Louis Hachette Group sont désormais des sociétés indépendantes et cotées, avec lesquelles Vivendi n'a plus de lien capitalistique. Les activités que le Club des actionnaires organisait en partenariat avec ces filiales (avant-premières StudioCanal+, visites de l'Olympia et autres événements) ne peuvent naturellement plus être proposées dans ce nouveau cadre.

Cette transformation a aussi été l'occasion de repenser notre relation avec vous. Le nouveau périmètre de Vivendi appelle une communication actionnariale recentrée, plus directe et mieux adaptée à la base d'actionnaires individuels actuelle. C'est dans cet esprit que nous maintenons et renforçons les services essentiels : la Lettre aux actionnaires, le Document d'enregistrement universel et les communiqués de presse continueront de vous être adressés. Le dialogue reste également ouvert à tout moment, par mail à actionnaires@vivendi.com ou par courrier au Service informations actionnaires individuels : 42, avenue de Friedland, 75008 Paris.

Nous restons attentifs à vos questions et à vos attentes, et nous réjouissons de poursuivre ce lien avec vous dans la durée.

Quel sera le dividende par action de Vivendi au titre de l'exercice 2025 ?

L'Assemblée générale des actionnaires se tiendra le mardi 21 avril 2026 à 10h00 au Casino de Paris à Paris.

Les actionnaires seront notamment appelés à se prononcer sur la proposition de distribution d'un dividende ordinaire de 4 centimes d'euro par action, au titre de l'exercice 2025, ce qui représenterait un décaissement de 40 millions d'euros. Le détachement du coupon interviendrait le 22 avril 2026, pour une mise en paiement à partir du 24 avril 2026.

Par ailleurs, Vivendi a annulé, le 9 mars 2026, 7 millions d'actions préalablement rachetées en 2024, ce qui constitue aussi un retour aux actionnaires.

NOUS CONTACTER

Pour toute information sur Vivendi, vous pouvez contacter le Service informations actionnaires individuels.

— Par courrier :

Vivendi – Service informations actionnaires individuels – 42, avenue de Friedland, 75008 Paris

— Par e-mail : actionnaires@vivendi.com

LE CLUB DES ACTIONNAIRES

Si vous possédez une action Vivendi, vous pouvez adhérer au Club des actionnaires de Vivendi. Il vous permet de recevoir la Lettre aux actionnaires, le Document d'Enregistrement Universel, et les communiqués de presse. Pour ce faire, vous devez avoir préalablement rempli votre bulletin d'adhésion au Club disponible sur le site internet de Vivendi dans la rubrique Actionnaires & Investisseurs puis Actionnaires et Club des Actionnaires, et indiquer que vous souhaitez recevoir les documents.

LE COMITE DES ACTIONNAIRES

Le Comité permet au Groupe d'être plus proche de ses actionnaires individuels et de connaître leurs attentes, leurs besoins et leurs réflexions. Grâce à lui, Vivendi enrichit sa communication envers ses actionnaires. Le Comité est composé de huit actionnaires individuels dont un actionnaire salarié.

Vous recevez la *Lettre à nos actionnaires*. Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification et d'opposition en adressant un e-mail à actionnaires@vivendi.com ou en écrivant à Vivendi – Service informations actionnaires individuels – 42, avenue de Friedland – 75008 Paris. Si vous souhaitez vous désinscrire et ne plus recevoir ces lettres, merci de le faire savoir aux mêmes adresses.

Avertissement important, déclarations prospectives. La présente Lettre contient des déclarations prospectives relatives à la situation financière, aux résultats des opérations, aux métiers, à la stratégie et aux perspectives de Vivendi, y compris en termes d'impact de certaines opérations ainsi que du paiement de dividendes, de distribution et de rachats d'actions. Même si Vivendi estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables, elles ne constituent pas des garanties quant à la performance future de la société. Les résultats effectifs peuvent être très différents des déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont la plupart sont hors de notre contrôle, notamment les risques liés à l'obtention de l'accord d'autorités de la concurrence et d'autres autorités réglementaires, ainsi que toutes les autres autorisations qui pourraient être requises dans le cadre de certaines opérations et les risques décrits dans les documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des marchés financiers, également disponibles en langue anglaise sur notre site (www.vivendi.com). Les investisseurs et les détenteurs de valeurs mobilières peuvent obtenir gratuitement copie des documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) ou directement auprès de Vivendi. La présente Lettre contient des informations prospectives qui ne peuvent s'apprécier qu'au jour de sa diffusion. Vivendi ne prend aucun engagement de compléter, mettre à jour ou modifier ces déclarations prospectives en raison d'une information nouvelle, d'un événement futur ou de toute autre raison. ADR non sponsorisés. Vivendi ne sponsorise pas de programme d'American Depositary Receipt (ADR) concernant ses actions. Tout programme d'ADR existant actuellement est « non sponsorisé » et n'a aucun lien, de quelque nature que ce soit, avec Vivendi. Vivendi décline toute responsabilité concernant un tel programme.